



Top Habitation

- Une approche sécurisante : « Tout est couvert sauf... »
- Un contrat qui couvre bien plus que le risque d'incendie
- Une assistance 24h/24
- Home Team, un règlement de sinistre flexible et rapide
- Des options pour personnaliser votre contrat et offrir la meilleure protection à votre patrimoine

La Top Habitation vous protège contre l'incendie mais également contre l'explosion, la chute de la foudre, les dégâts électriques, les dégradations causées par des voleurs, la tempête, les dégâts des eaux, les bris de vitrages, les catastrophes naturelles, ...
La Top Habitation est un des contrats les plus larges du marché et offre un ensemble de garanties uniques en Belgique !

Les atouts de la Top Habitation

Tout est couvert sauf

Pour chaque garantie du contrat (incendie, explosion, dégât des eaux, ...), la Top Habitation couvre tous les dommages possibles à quelques rares exceptions près et clairement précisées. Une nouvelle approche, plus facile et plus sécurisante. Par exemple, la garantie Dégâts des eaux entre en action même si l'origine du sinistre reste indéterminée.

Pas seulement pour votre habitation

La Top Habitation couvre aussi le kot de vos enfants, vos locations de vacances, les locaux que vous louez pour une réunion de famille ou votre garage situé à une autre adresse que votre habitation. Elle protège également vos biens déplacés temporairement.

Un ensemble exclusif de garanties pour une couverture optimale

La Top Habitation ne se contente pas de vous couvrir en cas d'incendie. Quelques exemples parmi d'autres :

- si des voleurs vandalisent votre intérieur, vous êtes indemnisé ;
- les denrées alimentaires dans votre congélateur sont remboursées en cas de problème électrique ;
- les antennes paraboliques, tentes solaires, abris de jardin, serres, « car port », ... sont couverts même en cas de tempête. Idem pour les clôtures, haies, palissades, ... ;
- la Top Habitation prend en charge les frais de recherche et de réparation d'une conduite défectueuse à l'origine d'un dégât des eaux ;
- tous vos vitrages sont couverts, même les écrans TV qu'ils soient Plasma, LCD ou classiques, les coupoles, vitrages de vérandas, plaques de cuisson en vitrocéramique, tables en verre, panneaux solaires, sanitaires ;

- si un véhicule (même le vôtre !) heurte votre bâtiment, une clôture, ... la Top Habitation rembourse les dégâts ;
- le mazout de votre citerne déborde lors de livraison, vous êtes indemnisé pour la dépollution de votre sol.

Une couverture Catastrophes naturelles plus large que les obligations légales

Pour votre protection optimale, la couverture minimale obligatoire a été complétée par une série d'extensions de garanties et de conditions avantageuses. Par exemple, en cas de sinistre, la franchise appliquée est environ 5 fois plus basse que la franchise maximale autorisée par la loi. Sont assurés également en Catastrophes naturelles : les bâtiments en construction, les abris de jardin, les terrasses, ou encore le contenu des caves, même les biens posés à même le sol.

Une assistance 24h/24

Si vous êtes victime d'un sinistre, la Top Habitation intervient pour protéger votre habitation et vos meubles, rembourse vos frais de logement si votre habitation est inhabitable, garde vos enfants et vos animaux, etc. Votre contrat intervient aussi immédiatement pour bâcher une toiture endommagée, colmater une fuite, ... Et si vous perdez ou oubliez vos clés, la Top Habitation vous envoie un serrurier à ses frais.

Des garanties optionnelles indispensables

Vous pouvez souscrire des garanties complémentaires selon le niveau de protection souhaité.

- La garantie Vol vous indemnise même si vous vous faites agresser et voler en rue, dans le monde entier.
- La Protection Juridique vous défend si vous contestez le montant de l'indemnité proposée, ou encore si, par exemple, des fissures apparaissent dans votre bâtiment suite à des travaux effectués par le voisin et que vous ne trouvez pas une solution amiable satisfaisante.

Les Packs pour une protection optimale personnalisée

Offrez-vous une protection encore plus complète et sur mesure avec les options « Packs » :

- le Pack Habitation+ permet une indemnisation maximale et sans franchise en cas de sinistre, avec bien d'autres avantages ;
- le Pack Home & Assist+ comprend en plus d'une indemnisation des plus larges, et sans franchise en cas de sinistre, Home Assist, une assistance à laquelle vous pouvez faire appel, en l'absence de tout sinistre.
- le Pack Jardin est le complément idéal pour ceux qui ont consacré beaucoup de temps et d'argent à l'aménagement et à la décoration de leur jardin ;
- le Pack Piscine s'adresse aux propriétaires de piscines qui souhaitent protéger leur précieux investissement.
- le Pack Je construis, je rénove, destiné aux propriétaires qui construisent ou rénovent, prévoit une assurance complète pour le chantier, y compris une assurance accidents pour les visiteurs et assistants bénévoles.
- Le Pack Sécurité permet de bénéficier de garanties complémentaires à l'assurance Vol l'habitation est équipés d'un système d'un système d'alarme reconnu par INCERT et raccordé à une centrale de surveillance.

En cas de sinistre, Home Team à votre service

En cas de sinistre, avertissez immédiatement votre courtier qui téléphonera à Home Team : un simple coup de fil et tout s'organise pour que vous puissiez être indemnisé le plus rapidement possible. Dans la plupart des cas, l'indemnisation s'effectue dans les 2 semaines.

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

Ce document constitue une information générale sur cette assurance. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales de la Top Habitation

Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.

Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

Votre courtier **habite dans votre région**. Vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

AG Insurance collabore étroitement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous.

AG Insurance sa – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be
Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50

Editeur Responsable: Anny Versteegen

